



# LE TRAIT D'UNION Saint-Piat et ses Hameaux

N° 83 – Mars 2017  
*Bulletin Communal d'Information*

*Les comptes rendus du conseil municipal sont à votre disposition à la mairie.  
Les comptes rendus succincts sont consultables sur le site [www.saint-piat.fr](http://www.saint-piat.fr)*

Le mot du Maire

Comme chaque année, la cérémonie des vœux, qui s'est déroulée le vendredi 13 janvier, a permis de réunir tous les acteurs de notre environnement : en présence de Madame Michèle Bonthoux conseillère régionale

**Le monde associatif**, sans qui notre territoire serait pauvre,

**Le monde économique**, qui par sa vitalité, doit nous motiver et que nous devons accompagner.

Et enfin, bien sûr **les partenaires** qui peuvent subventionner nos projets comme :

Le conseil départemental, L'Etat, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, La Région.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon dans laquelle j'assumais une vice-présidence en charge de la culture, de l'environnement et du SPANC n'existe plus, nous faisons partie désormais de la « **communauté de communes des portes Euréliennes d'Ile de France** ».

J'invite les nouveaux habitants et bien sûr tous les Saint-Piatais à venir me rencontrer. La porte de mon bureau est toujours ouverte pour répondre à leurs interrogations. Il suffit de vous renseigner sur ma disponibilité, auprès de Catherine ou d'Anthony, nos secrétaires à la Mairie.

L'année prochaine nous devrions accueillir d'avantage d'habitants, le lotissement de Dionval, devrait voir arriver 27 familles et permettre de ne plus fermer voire de rouvrir une classe.

**2017 sera une année importante pour notre pays :**

Elections présidentielles, législatives, sénatoriales.

Comme à mon habitude, je continuerai à faire le travail pour lequel j'ai été élue, avec mes convictions, toujours aussi solides, mais toujours dans l'intérêt général.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Michèle MARTIN.

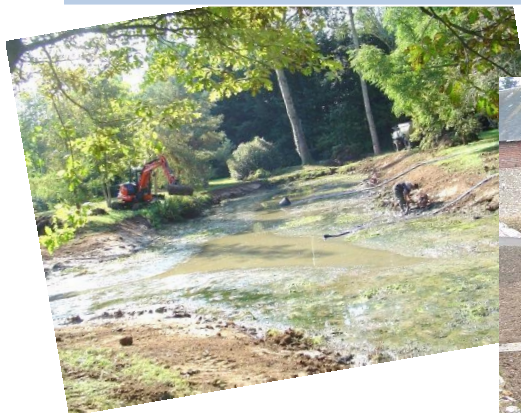


ELECTION	Date	Durée du mandat
Présidentielle	1 <sup>er</sup> tour : 23 avril 2017	5 ans
	2 <sup>ème</sup> tour : 7 mai 2017	
Législatives (députés)	1 <sup>er</sup> tour : 11 juin 2017	5 ans
	2 <sup>ème</sup> tour : 18 juin 2017	
Sénatoriales (scrutin indirect)	24 septembre 2017	6 ans (renouvelé par moitié)

# Les travaux

## REFECTION DES MARES EN NOVEMBRE 2016

Compte-tenu des intempéries, tout n'est pas terminé, mais la fin des travaux est prévue pour les premiers soleils. La végétation va aussi reprendre ses droits.



## LOTISSEMENT DE DIONVAL

Les travaux entraînent forcément des inconvénients mais il faut bien que cela se fasse. Les élus sont présents tous les mercredis matins sur le chantier.



En plus d'une partie en logements collectifs, ce lotissement sera composé de 15 lots viabilisés, de 490 m<sup>2</sup> à 738 m<sup>2</sup>, à partir de 67 000€, avec libre choix du constructeur.



## ASSAINISSEMENT RUE JEAN MOULIN

Avec la mise en place d'un poste de refoulement.



## Les travaux

### AMENAGEMENT DU CR N° 15

Les travaux ont été terminés dans les temps par l'entreprise Villedieu qui a fait du bon travail. L'entreprise Roy a remercié la Commune pour la gestion du chantier.



### RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINT-PIAT

Notre statue de Saint Piat, patron de notre paroisse et de notre village, placée au-dessus de la porte de notre église depuis bien des années, avait souffert du temps et risquait bien de disparaître.

La réaction de la mairie fut rapide et immédiatement, tout fut mis en œuvre pour une remise en état. Cela fut fait avec diligence. Monsieur Marsot nous en a donné les détails lors des vœux de notre Maire, Madame Martin.

La statue de Saint Piat a repris sa place, non pas à la porte, mais dans l'église, à l'abri des intempéries.

Lorsque les finances le permettront, une copie remplacera au-dessus de la porte la statue originale.

Cette restauration faisait suite à celle de la statue de la Vierge, à qui des mains spécialisées ont redonné un éclat de renouveau.

Nos Prêtres et les paroissiens remercient notre Maire Madame MARTIN, ses conseillers, spécialement Monsieur Marsot, ainsi que toutes les personnes de la Mairie qui ont participé à ces deux événements.



Pour notre église : merci. L'équipe paroissiale.

Edito Madame CHARDON.

## Rétrospectives



### NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le 6 mars 2016, après avoir ramassé plusieurs kilos de déchets, les enfants ont planté, à l'arboretum, un arbre appelé du prénom des 3 filles



### RAMASSAGE DES ŒUFS

Le lundi 28 mars 2016, comme chaque année les enfants sont venus ramasser les œufs avec plaisir et gourmandise

**Thierry HERNANDO à la bibliothèque de Saint-Piat le 28 mai 2016 pour la présentation de ses 2 derniers ouvrages et une séance de dédicaces.**



**Le samedi 11 juin 2016, la bibliothèque a eu le plaisir d'accueillir David RAMOLLET, accompagné d'un ami contrebassiste, pour un récital**



# Rétrospectives

## LES JARDINS PARTAGES

Courageusement, les enfants ont travaillé la terre, ils ont ratissé, émotté, pour enfin semer. Il n'y avait plus qu'à attendre patiemment le résultat...



Début juillet, le jardin potager des enfants n'avait rien à envier à celui des jardiniers avertis, grâce aux bénévoles...

## 14 juillet 2016

Les Saint-Piatais sont venus nombreux, passer un bon moment de fête et de convivialité sur la place Vauvillier.



## Repas de Grogneul

80 personnes (dont quelques nouveaux habitants) se sont réunies le 4 septembre 2016 sur Le Larris pour partager convivialité et bons petits plats préparés par les bénévoles du hameau.

Au menu apéritif et amuse-gueules maison, roulés aux épinards et saumon, gigot grillé haricots verts, flageolets, fromage et îles flottantes, le tout arrosé de bons vins et du cidre de Grogneul.

Même si le soleil n'était pas au rendez-vous, nous avons passé un bon après-midi agrémenté d'une démonstration de funambule faite par Fanny.

Un grand merci aux bénévoles qui se reconnaîtront car sans eux rien ne serait possible.

Rendez-vous le dimanche 3 septembre 2017 pour fêter les 20 ans de la fête de Grogneul.



# Rétrospectives

## Exposition de cartes postales

Le dimanche 9 octobre 2016, l'association 2ACD a organisé, à la salle De Boever, une exposition de cartes postales sur le thème « La Beauce et les Vieux Métiers », ainsi qu'une série spéciale « Saint-Piat d'aujourd'hui »



## Repas des retraités

Le repas des retraités s'est déroulé le 22 octobre dans une bonne ambiance, avec le concours de Bruno VINCENT.



## Festival de théâtre amateur du 28 octobre au 06 novembre Pour la deuxième année

Environ 700 spectateurs sont venus partager joie, rires et émotion tout au long de cette semaine.



## Rétrospectives



### 3 belles journées de festivités et de rencontres entre 'grognolais'

A 15 jours d'intervalle, ramassage des pommes sur Le Larris. Récolte beaucoup moins importante cette année !  
15 jours après, de nombreux habitants sont venus assister à la fabrication à l'ancienne du cidre de Grogneul et déguster, comme à chaque fois, les crêpes accompagnées de confitures maison.  
Rappel : L'entretien des terrains aura lieu du 4 février 2017 à fin mars 2017, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

### Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, un rassemblement a eu lieu le vendredi 11 novembre 2016 devant le monument aux morts, afin de commémorer l'armistice de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale (1914-1918)

### Festival du légendaire

Dans le cadre de ce festival, la bibliothèque de Saint-Piat a accueilli le 16 novembre 2016, Laurent DAYCARD, qui nous a conté « Le Prince Serpent »



### 03 décembre : Saint-Nicolas

Les enfants sont venus nombreux pour accueillir Saint-Nicolas et son fidèle âne pour une distribution de pains d'épices, mais le père Fouettard veillait...sans compter le spectacle de la Boîte à Merveilles Noël.

### 15 décembre : Repas de Noël à Changé

Le Père Noël est passé à la cantine pendant le repas, pour la plus grande joie des enfants.



### 13 janvier 2017 : vœux de la municipalité

Comme chaque année, Madame le Maire et les membres du Conseil Municipal ont présenté leurs vœux aux habitants de Saint-Piat. Ce fut également l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants, de féliciter les médaillés du travail pour l'année 2016 et Monsieur Marsot a brièvement présenté les réalisations de l'année écoulée. Le buffet, préparé par les élus, a toujours autant de succès.





## COMITE DES FETES



Le dimanche 11 décembre 2016, le Comité des fêtes de Saint-Piat organisait un concert avec le groupe bien connu des « 7 Alex », pour la plus grande joie des spectateurs qui ont apprécié 2 heures de chansons. Au programme : chansons des Compagnons de la chanson, Guy Béart, Aznavour, les Frères Jacques et Maurice Chevalier, Alain Barrière, etc. A l'entracte, dégustation des gâteaux préparés par les membres de l'association.

Ne manquez pas l'exposition organisée par le Comité à la salle des fêtes de Saint-Piat le dimanche 19 mars. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le Comité.

Rappel : le Comité des Fêtes loue son barnum pour le week-end, pour tous renseignements s'adresser au 02.37.32.43.64



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES



**LOTO de l'APE**  
**Dimanche 05 mars 2017**  
**Salle des fêtes de Saint-Piat**

Venez passer un agréable après-midi le dimanche 5 mars 2017 à la salle des fêtes de Saint-Piat au Loto de APE. Une ambiance festive avec de nombreux lots, une tombola, des paniers garnis à remporter (adultes et enfants) des pâtisseries et boissons vous attendent.

Organisé par les parents d'élèves, les fonds recueillis permettront d'organiser et de participer à la vie de vos enfants au sein de l'école. Nous comptons sur vous par votre participation. Venez nombreux !!



**CARNAVAL**  
**DE CHARTAINVILLIERS**  
**SAMEDI 25 mars 2017**

Dans la commune de Chartainvilliers, le samedi 25 mars, le carnaval sera de retour pour sa troisième année organisé par les Parents d'élèves (APE). Comme auparavant les enfants pourront au préalable décorer un masque et participer aux différents stands (pêche à la ligne, maquillage,...) Durant le parcours, enfants, adultes sauront donner beaucoup de gaieté avec un accompagnement musical, des couleurs et de la joie pour faire oublier le froid de ces derniers mois. Espérons que Dame Météo sera clémente et nous offrira son plus bel après-midi.

Le bonhomme d'hiver brûlera et annoncera le retour de journées plus ensoleillées.

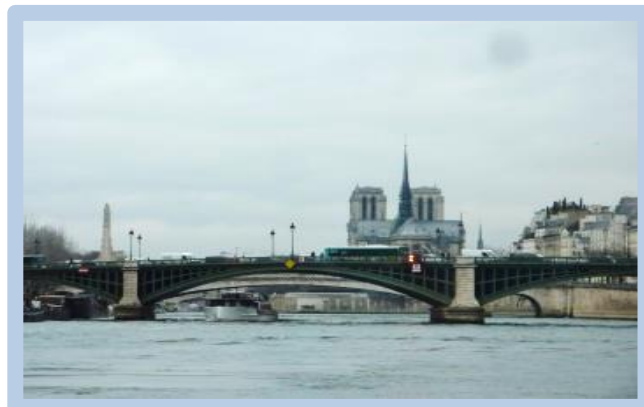
Nous vous attendons nombreux pour assister à ce spectacle et clôturons celui-ci par un goûter offert par la commune et les parents d'élèves

## La vie associative

### LE CLUB DE LA VALLEE DE SAINT-PIAT, MEVOISINS, CHARTAINVILLIERS



Le 1er et 3ème mardi de chaque mois, nous nous retrouvons entre « aînés » pour partager un moment de convivialité : jeux divers, discussions, petits goûters....  
Nous organisons des repas à thème au printemps, en été et au moment de Noël. Des sorties, la dernière en date à PARIS (promenade en bateau-mouche et illuminations de Noël).



**Vous avez 60 ans et plus..... rejoignez-nous !**  
**Besoin de renseignements ?**  
**Serge Tardieu : 06 31 69 31 32**  
**Cotisation annuelle 25€ pour 2017.**

*Notre prochaine manifestation :*  
*dîner dansant avec orchestre*  
*le 25 mars prochain*



Renseignements et réservations  
[amicaledes4villages@gmail.com](mailto:amicaledes4villages@gmail.com)  
06.09.35.94.71.  
<http://amicaledes4villages.jimdo.com>

Amicale de Saint-Piat, Mévoisins, Chartainvilliers et Soulairens



Bureau Amicalequatre villages



# l'Amicale présente:

Le **dimanche 2 Avril** après-midi, l'équipe de l'Amicale vous donne rendez-vous pour une balade **contée familiale**, suivie d'un **goûter ludique** à la salle des fêtes de St Piat.

Les **09 et 10 juin**, 20h30, **soirées théâtre** avec la nouvelle pièce proposée par l'*Amicale théâtre*.

Le **Gala des activités** vous ouvrira les portes de la salle des fêtes de St Piat, le **samedi 24 juin** à 20h30 et dès 19h pour ceux qui souhaitent se restaurer sur place ; comme chaque année, les sections danse, musique, chant, théâtre mais aussi dessin et loisirs créatifs sauront vous faire passer une soirée divertissante et festive.

... et c'est le Vide Grenier de Mévoisins, dimanche 27 août qui marquera la fin de l'année scolaire 2016 - 2017.

Pour tous renseignements complémentaires et réservations :

[amicaledes4villages@gmail.com](mailto:amicaledes4villages@gmail.com) ou sur notre site Internet [amicaledes4villages.jimdo.com](http://amicaledes4villages.jimdo.com)

### **50 ans !!!**

Le jumelage cantonal franco-allemand existe depuis 1967 : l'ancien « canton de Maintenon », et ses 19 communes, est jumelé avec le « Landkreis » d'Amberg-Sulzbach, en Bavière. En attendant les festivités du cinquantième anniversaire de notre jumelage en 2017, les échanges entre notre canton et nos amis bavarois se sont poursuivis en 2016.

### **Beaucoup de rencontres ont eu lieu en 2016 :**



En mars a eu lieu un échange scolaire entre les germanistes du Collège d'Épernon et les francophones du lycée d'Amberg. 12 lycéens allemands ont été accueillis à Épernon dans les familles françaises et 12 collégiens d'Épernon se sont rendus ensuite à Amberg avec leur professeur, où ils ont suivi les cours et découvert le mode de vie et la culture bavaroise.

En avril, une délégation allemande de Maires et de Conseillers de l'arrondissement (Kreisräte), avec à leur tête Richard Reisinger, Landrat de Bavière, est venue préparer dans notre canton les manifestations du cinquantième anniversaire de l'an prochain, en Bavière.

En mai, Les « Amis d'Illschwang », de Saint-Piat sont allés en Bavière rencontrer leurs homologues sportifs. En mai, encore, l'Harmonie des « Dragons de Noailles » de Maintenon est allée à Auerbach, dans notre canton jumelé, rencontrer les musiciens de la « Knabenkappele » qui nous avaient visités il y a quelques années.

### **Les projets pour 2017**

**L'assemblée générale du Comité de jumelage a eu lieu le samedi 4 février 2017  
à la salle des fêtes de Bleury-Saint-Symphorien.**

### **2017 fêtera le cinquantième anniversaire de notre jumelage.**

Des manifestations particulières et le renouvellement de la charte du jumelage auront lieu en Bavière. Une importante délégation d'adhérents, de Maires et d'Officiels de notre canton est attendue pour participer à cet évènement majeur qui aura lieu du 24 au 28 mai 2017.

Un nouvel échange scolaire entre Épernon et Amberg aura lieu en mars 2017.

Le Comité édite une feuille semestrielle d'information à destination de ses adhérents : « Jumelage Infos ». Cette feuille est également en ligne sur le site internet de certaines communes et disponible dans les mairies. Un site internet du Comité de jumelage est également consultable à l'adresse suivante : [maintenon.jumelage.monsite-orange.fr](http://maintenon.jumelage.monsite-orange.fr)

### **Récupérateur de bouchons en plastique**

Plusieurs récupérateurs de bouchons en plastique sont à votre disposition à la mairie et dans les différentes salles communales.

N'hésitez pas à venir y déposer vos bouchons.

Ces bouchons sont collectés au profit de l'Association des Paralysés de France.

Nous comptons sur votre soutien.



## La vie associative

### AS SAINT PIAT FOOTBALL et VTT

L'association sportive FOOTBALL engagée en championnat UFOLEP, continue son parcours sur tous les terrains du département, et a terminé la première phase dans le trio de tête.

Après un hiver difficile pour la pratique du football compte-tenu du gel, les footballeurs ont pu reprendre le chemin du stade chaque dimanche matin.

Les vététistes, eux continuent de parcourir les chemins et les bois le dimanche matin.

Le football et le VTT seront présents le **lundi 1<sup>ER</sup> mai**, sur la place de Saint-Piat, pour la traditionnelle vente de muguet au profit de l'association sportive.

Le bal du football aura lieu comme chaque année le dernier samedi de novembre soit le **SAMEDI 25 NOVEMBRE 2017**.

A bientôt sur le stade de Saint-Piat, pour venir nous encourager en vous promenant le dimanche matin.

Françoise SIMONNET  
Présidente de l'AS SAINT-PIAT

### LES AMIS D'ILLSCHWANG

L'association les amis d'Illschwang participera en Mai prochain au 50<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage cantonal qui aura lieu à Sulzbach Rosenberg.

Forte de ces 30 années d'amitié avec Illschwang, Saint-Piat, sera à l'honneur avec une délégation de 8 personnes qui participera aux animations et réunions fêtant cet évènement. Nous rappelons que le jumelage officiel de nos deux villages aura lieu en MAI 2018, à SAINT-PIAT.

Après une année 2016, réussie en terme d'animations locales, l'association **organisera le SAMEDI 17 JUIN en semi nocturne de 12 h 00 à 22 h 00, la foire à tout.**

En effet, compte tenu des élections législatives, il faut innover et déplacer la date pour ne pas entraver les élections.

Vous pouvez déjà vous inscrire par téléphone 02.37.32.44.26 (avec répondeur) ou par mail : [pf.simonnet@orange.fr](mailto:pf.simonnet@orange.fr)

**Déballage de 9h30 à 12 h 00 et foire à tout de 12 h 00 à 22 h 00.** L'organisation reste la même, placement, restauration et buvette sur place midi et soir.

Cette nouvelle organisation originale sera **également l'occasion de venir applaudir des jeunes musiciens, qui animeront à partir de 18 h 00 la fin d'après-midi et la soirée**, par différents concerts à l'intérieur de la salle des fêtes.

Venez nombreux les encourager.

Françoise SIMONNET  
Présidente des « amis d'Illschwang »

# NOUVEAU

## ST PIAT

Semi – Nocturne 12 H – 22 H

SAMEDI 17 JUIN 2017

# FOIRE A TOUT

Organisation « Les Amis d'Illschwang »  
Animation musicale salle des fêtes à partir de 18 H



Restauration : barbecue – plateau repas – crêpes  
Buvette sur place ou à emporter

Emplacement exposant 4 m x 2 m 11 € - Déballage à partir de 9 H 30

Inscription réservation : Tél (répondeur) 02.37.32.44.26  
Mail : [pf.simonnet@orange.fr](mailto:pf.simonnet@orange.fr)

ESPACE PUBLICITAIRE

Un Artisan à votre Service

**MENUISERIE BERVAS**

Agencement, Aménagement, Menuiserie intérieures et extérieures

Tél : 06.18.94.43.14

Mail : [bervas.cedric@gmail.com](mailto:bervas.cedric@gmail.com)

Adresse : Gasville-Oisème (28)



Ne pas jeter cet imprimé sur la voie publique

## ERRATUM

Dans le précédent numéro, un article mentionnait l'interdiction de taille des haies entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet. Après vérification des sources de cet article, il apparaît que ces dispositions font partie de la Politique Agricole Commune, et ne s'applique donc qu'aux agriculteurs.

Je tiens néanmoins à rappeler à tous qu'un entretien régulier des haies est indispensable, qu'elle qu'en soit la composition.



Monsieur MARSOT peut vous recevoir pour toute question relative à l'urbanisme ou aux travaux le lundi soir, entre 17h30 et 19h, **uniquement sur rendez-vous**. Contactez le secrétariat de mairie au 02 37 32 30 20.

**RAPPEL** : Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est consultable sur le site internet [www.saint-piat.fr](http://www.saint-piat.fr) rubrique « la vie municipale » -> « Urbanisme et Travaux » où vous pouvez retrouver tous les éléments détaillés du PLU, approuvé le 03 décembre 2013.

Il est également consultable en mairie, pendant les permanences.

## Enquête publique préalable à une DUP

Le Syndicat de Pompage de la Région de Soulaire a sollicité l'ouverture d'une enquête publique afin de déclarer d'utilité publique le point de captage d'eau potable « Martels 2 » et le périmètre avoisinant afin d'en assurer la protection. L'enquête se déroulera du 7 mars au 8 avril. Un dossier de consultation est disponible à la mairie, aux heures de permanence. Monsieur FORTEAU, commissaire enquêteur, assurera des permanences pour répondre aux questions et recueillir les observations :

- Le mardi 3 mars de 9h à 12h à Saint-Piat,
- Le 28 mars de 9h30 à 11h30 à Jouy,
- Le 23 mars de 17h à 19h à Chartainvilliers,
- Le 8 avril de 9h30 à 12h à Saint-Piat.

## Achat de fuel domestique

Le CCAS continue l'opération achat groupé du fuel.

Dans le cadre de **l'achat groupé du fioul**, le fournisseur, choisi en fonction du meilleur tarif proposé, livre le fuel le même jour à toutes les personnes de Saint-Piat intéressées par ce service.

***Pour bénéficier de cet avantage, vous pouvez vous inscrire à l'aide du bulletin joint.***



## Pour les beaux yeux des crapauds

Dans quelques jours si la météo est favorable (température douce et pluie), la migration des amphibiens, et notamment celle des crapauds communs, va commencer.

Ainsi, guidés par leur instinct, de nombreux individus vont quitter les bois, pâturages et jardins pour rejoindre des plans d'eau afin de s'y reproduire.

Malheureusement le danger les menace car, pour les atteindre, ils doivent traverser des routes à grande circulation, ce qui leur sera fatal ! Comme tous les ans, beaucoup périront écrasés sous les roues des véhicules motorisés. Alors ouvrez l'œil !

Notamment en vallée de l'Eure entre Lèves, Saint-Prest, Soulaire, Saint-Piat, Changé, Maingournois et Maintenon.

En effet, lors des ramassages et comptages effectués par des bénévoles, il a été constaté que ces zones sont d'importantes voies de migration des crapauds, entraînant donc une forte mortalité. Pour essayer d'enrayer cette hécatombe, un projet de construction d'un crapauduc (passage souterrain) avait été envisagé sur une des zones les plus impactées, celle du Gorget à Saint-Prest.

Eure-et-Loir Nature se penche à nouveau sur ce dossier important avec beaucoup de discernement, des contacts restent à prendre avec les structures concernées.

Pour tous renseignements, contactez Marlène ROUSSEAU : [m.rousseau@eln28.org](mailto:m.rousseau@eln28.org) – 02 37 30 96 96.

Une exposition sera mise en place à la salle des fêtes de Saint-Piat le vendredi 17 mars, ouverte à partir de 19h30, et un spectacle sera organisé à 20h30 par l'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages).

## Horaires du bureau de Poste

Vous savez tous l'attachement que nous portons à notre bureau de Poste. Malheureusement, et après un nouveau rendez-vous avec les responsables, force est de constater que nous allons encore subir une réduction des horaires d'ouverture. Pour information nous vous recopions le courrier adressé à la Mairie : le seul objectif étant de fermer ce bureau et de le remplacer par une Agence Postale Intercommunale (dans un commerce, à la Mairie, bref de se débarrasser...), même si leur lettre parle de mutualisation.



LA POSTE

« Madame le Maire, je fais suite à l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder le 30 août 2016 pour lequel j'étais accompagnée de mon adjoint Monsieur Jean-Jacques Nicollo, et de Monsieur Didier Renvoisé, Délégué aux Relations Territoriales du Groupe La Poste en Eure-et-Loir.

Lors de cet entretien, nous avons abordé la situation générale du Groupe La Poste dans le contexte économique actuel, puis nous vous avons présenté les conditions dans lesquelles La Poste doit adapter son réseau en concertation avec les élus. Ceci conformément aux règles d'adaptabilité et d'accessibilité prévues au Contrat de Présence Postale Territoriale, signé par l'Etat, l'Association des Maires de France et La Poste.

Nous avons souhaité partager avec vous le constat d'une baisse générale de l'activité aux guichets des bureaux de poste depuis plusieurs années. Ce changement des pratiques de nos clients lié à l'évolution numérique nécessite une adaptation de notre organisation en 2017 sur le secteur d'Epernon.

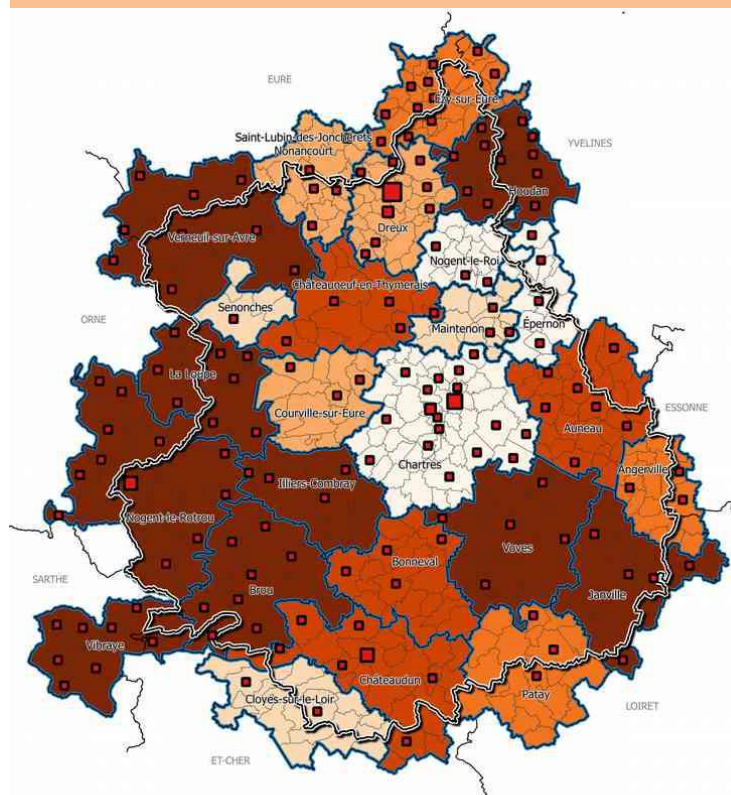
En ce qui concerne La Poste de Saint-Piat, nous vous avons remis un « Rapport formalisé » qui montre notamment une diminution de 34% de l'activité entre 2013 et 2015. L'activité s'établit à 5h45 en moyenne hebdomadaire pour une amplitude d'ouverture de 18 heures.

Nous vous avons rappelé que La Poste est toujours en recherche d'une solution de mutualisation pour l'activité postale de votre commune, soit sous forme d'Agence Postale Communale, soit sous forme de relais commerçant. Vous nous avez fait part de votre opposition à cette mutualisation.

Aujourd'hui, je vous confirme que l'adaptation se mettra en place à compter du 10 avril 2017, et que les services de La Poste seront accessibles à Saint-Piat du mardi au vendredi de 9h à 12h. Nous informerons la clientèle par affichage au bureau de poste au moins quinze jours à l'avance.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à l'activité postale sur votre commune, je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice du secteur d'Epernon, Sylvie Manceau. »



Nombre de postes pour 10 000 habitants



Extrait du Diagnostic Territorial « accessibilité aux services » réalisé par la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir :

La présence des services postaux est relativement homogène avec un maillage régulier du territoire, conforme à la mission de service public dévolue à La Poste.

**On note toutefois une densité nettement plus faible dans les bassins de vie de Chartres et des franges franciliennes (Nogent-le-Roi, Maintenon et Epernon).**

**Relais d'Assistantes Maternelles « Le blé en herbe »**  
**2 rue Michel Delattre - 28130 Pierres**  
**02 37 27 13 37 ou 06 46 77 81 61**

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), « Le Blé en Herbe », est un des services de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France. Il offre aux parents la possibilité d'avoir tous les renseignements, en un seul lieu, concernant tous les moyens de garde disponibles sur ce territoire.

En effet, si vous souhaitez connaître les horaires de toutes les structures s'occupant d'enfants de moins de 3 ans, leurs modalités d'inscriptions, leur fonctionnement et même les aides et prestations que pourrait vous attribuer la CAF, n'hésitez pas à contacter le Relais.

Le RAM se propose d'aider les parents dans leurs recherches de place chez la centaine d'assistantes maternelles que compte la Communauté de Communes ainsi que de les accompagner dans leurs démarches de « parents-employeurs » et auprès de tous les organismes-partenaires (CAF, PMI,...). Vous pouvez vous renseigner, lors des permanences téléphoniques,

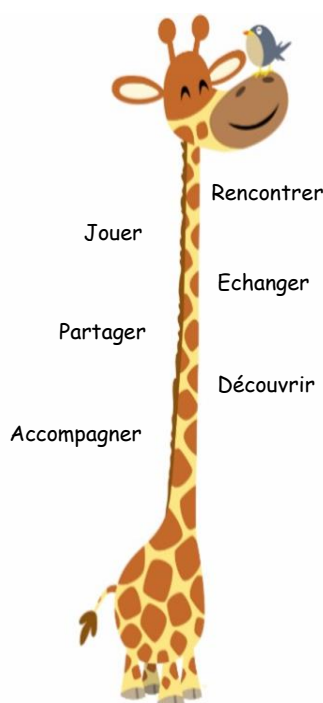
**au 02 37 27 13 37, le mardi et le vendredi de 14h00 à 16h30 et le jeudi de 14h00 à 18h00.**

D'autre part, « Le Blé en Herbe » est itinérant sur 8 communes : Maintenon, Pierres, Bouglainval, Saint-Piat, Soulaire, Mévoisins, Villiers-le-Morhier et Chartainvilliers. C'est-à-dire que les assistantes, accompagnées des enfants, peuvent participer à des temps d'éveil, tous les matins (sauf le mercredi) et ce, quelle que soit leur commune d'habitation (ce service est gratuit et ouvert à toutes les Assistantes Maternelles agréées par la PMI).

Lors de ces temps collectifs, les enfants peuvent jouer librement, se confronter aux autres, faire des activités d'éveil, participer à des moments de lecture et de comptines et des spectacles.

Les assistantes peuvent ainsi se rencontrer et échanger sur leurs pratiques professionnelles. Les informations concernant leurs droits, leurs devoirs, leurs statuts et les nouvelles lois qui interviennent dans leur profession sont abordées lors de ce temps. Ainsi, tout en rompant leur isolement, elles continuent à se former.

Enfin, des réunions en lien avec la Petite Enfance, sont aussi programmées tout au long de l'année : parents et Assistantes Maternelles peuvent ainsi bénéficier de conférences données par des professionnels de tous horizons (santé, pédagogie, juridique,...).



## **TEPRET ?**

### **Temps d'Eveil Parents /**

**De 14h00 à 16h00, les vendredis:**

- 10, 17 et 31 mars, - 28 avril,
- 12 et 19 mai, - 9 et 23 juin,
- 7 juillet.

**Parents ou futurs parents,  
Vous souhaitez partager un moment privilégié et de plaisir  
avec votre enfant de moins de 4 ans et avec d'autres parents,  
Dans un lieu sécurisé et avec des professionnelles de la petite enfance,  
Régulièrement ou le temps d'un congé,**

**Alors, venez nous rejoindre  
dans les nouveaux locaux de la crèche familiale  
sans inscription et gratuit (places limitées)**

**Anne-Julie Chevalier ou  
Hélène Henderyckx  
au 02 37 27 13 37**



Les membres du Réseau Petite Enfance (Anciennement sur la CDC des Terrasses et Vallées de Maintenon) organisent leur 3ème Fête de la Petite Enfance, **le vendredi 30 juin 2017, de 17h00 à 20h00 au Gymnase Hélène Boucher à Maintenon.** L'objectif étant de faire se rencontrer Professionnel(le)s de la Petite Enfance et Familles. Des activités gratuites dédiées aux moins de 4 ans seront proposées. Pour tous renseignements : Mme Chevalier. 02 37 27 13 37



## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

**A compter du 2 mars 2017, les demandes de cartes d'identité s'effectueront, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil,** de la même façon que pour les demandes de passeport.

Par conséquent, la mairie de Saint-Piat ne pourra plus accepter aucune demande de carte d'identité à partir du 2 mars 2017.

Vous pourrez donc effectuer vos demandes sur tout le département d'Eure et Loir mais aussi sur tout le territoire français.

***Pour information, voici la liste des mairies équipées de dispositifs de recueil dans le département de l'Eure et Loir***

*Anet, Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Bonneval, Brezolles, Chartres, Châteaudun, Châteauneuf-en-Thymerais, Cloyes-Les-Trois-Rivières, Courville sur Eure, Dreux, Illiers-Combray, La Loupe, Lucé, Maintenon, Nogent-le-Roi, Nogent-le-Rotrou, Vernouillet, Les Villages Vovéens*

A partir de cette date, vous pourrez également préparer votre demande sur internet :

- Création d'un compte sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>,
- Saisie de toutes les informations demandées,
- Réception d'un numéro de pré-demande,
- Rassemblement des pièces justificatives selon votre situation,
- Présentation à la mairie de votre choix des pièces et du numéro de pré-demande, il ne reste plus que la prise des empreintes digitales.

**Attention :** comme pour le passeport, vous ne pourrez retirer votre nouvelle carte d'identité que dans la mairie où vous avez déposé votre demande.



**Service-Public.fr**  
Le site officiel de l'administration française

**Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire.**

**Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent, disponible sur le site internet de [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (cerfa 15646\*01).**

**L'enfant mineur, lors des voyages aller et retour doit être muni des documents suivants :**

- Sa pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige)
- L'original du formulaire, complété et signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité du parent signataire de l'autorisation

**Ce dispositif ne requiert pas de passage en mairie.**



## ***Nouvelles dispositions concernant les vitres surteintées***

*Dans le cadre des mesures récentes mises en œuvre par le Gouvernement pour lutter contre l'insécurité routière, l'entrée en vigueur de celle relative à la transparence des vitres avant des véhicules (vitres latérales avant et pare-brise) a pris effet à compter du 1er janvier 2017.*

*Le décret n° 2016-448 du 13 avril 2016 modifiant certaines dispositions du code de la route relatives aux véhicules publié au Journal officiel du 14 avril 2016 a, non seulement, rappelé dans le code de la route (article R. 316-3 CR) qu'il est interdit de circuler avec un véhicule dont les vitres avant ne respectent plus les conditions de transparence imposées pour leur homologation mais il crée également une sanction qui permettra aux forces de l'ordre de mettre fin à un comportement jusque-là difficile à réprimer.*

*Le taux minimum, de 70 % de transmission de lumière visible, imposé et respecté par les constructeurs, doit également être respecté par les usagers des véhicules pendant toute la vie du véhicule.*

*Force est de constater que cette règle n'est pas unanimement respectée, l'apposition des films teintés, voire fortement teintés, jusqu'ici vendus dans le commerce ne permettant pas dans la grande majorité des cas de respecter ces conditions de transparence.*

*Ces dispositions obéissent à des impératifs de sécurité routière mais également d'ordre et de sécurité publics.*

*En effet, ce seuil minimum de transparence :*

- garantit en toutes circonstances, y compris dans des conditions dégradées de conduite, les capacités de vision du conducteur (spécialement la nuit);*
- préserve la capacité d'anticipation des usagers les plus vulnérables (motards, piétons, cyclistes) ainsi que le contact visuel entre les différents usagers de la route;*
- maintient la capacité des forces de l'ordre à constater les infractions telles que l'usage du téléphone portable ou le non port de la ceinture de sécurité;*
- contribue à la sécurisation des opérations de contrôle par les forces de l'ordre.*

*Seuls deux types de dérogations (arrêté du 18 octobre 2016 relatif à l'homologation des vitrages et à leur installation dans les véhicules du ministre chargé des transports publié au Journal officiel du 3 novembre 2016) sont prévus par les textes :*

- pour des cas très spécifiques et limités d'affections médicales constatées par les médecins du permis de conduire;*
- pour les véhicules blindés.*

*Il me semble également important de rappeler que le surteintage des vitres arrières en deçà de ce seuil de 70% n'est pour sa part pas interdit, ne remettant ainsi pas en cause les enjeux de sécurité nécessaires à certains déplacements qui peuvent exiger que les vitres arrières de certains véhicules soient teintées.*

*Afin de faire respecter ces règles, une sanction spécifique a été prévue à compter du 1er janvier 2017 (article R. 316-3-1 CR): une contravention de la quatrième classe et un retrait de trois points du permis de conduire sanctionneront en effet le conducteur qui circulera à partir de cette date avec un véhicule dont les vitrages avant ne respectent pas ces conditions de transparence. Le véhicule peut être immobilisé.*

## Nouvelle tarification des retraits de points et des amendes... !

**A faire circuler ! Ca va faire très mal ! Attention !**

**Il nous faut redoubler de prudence et d'attention pendant nos déplacements.**

**Voilà ce qui nous attend.**

**Le texte est passé inaperçu. Le Gouvernement a besoin d'argent.**

**Petit excès de vitesse** : 1 point et 72 euros ou 135 euros moins de 19 km/h.

**Gros excès** : 3 points et 155 euros entre 20 et 39 km/h... 4 points et 155 euros entre 40 et 49 km/h... 6 points et 1700 euros maxi entre 50 km/h et plus.

**Ceinture** : 3 points et 155 euros.

**Téléphone** : 2 points et 155 euros (*Même à l'arrêt si le moteur n'est pas coupé*)

**Stationnement interdit** : 3 points et 155 euros.

**Dépassement** : 2 points, si vous accélérez ou refusez de serrer à droite lorsque vous êtes sur le point d'être dépassé, 3 points et 155 euros lorsque vous doublez par la droite sans clignotant ou trop près d'un piéton (ou d'un cycliste) ou sans possibilité de vous rabattre vite ou en faisant une queue de poisson ou alors que vous êtes déjà sur le point d'être devancé.

**Feu rouge ou « STOP »** : 4 points et 155 euros.

**Alcoolémie** : 6 points d'office, jusqu'à 9900 euros.

**Petite alcoolémie** : 155 euros: Taux d'alcool compris entre 0,5 et 0,8g/l de sang soit de 0,25 à 0,4 milligramme par litre d'air expiré.

**Grosse alcoolémie** : jusqu'à 4900 euros. Délit passible également de deux ans de prison maxi, pour un taux d'alcool d'au moins 0,8 gramme par litre de sang, soit de 0,4 milligramme par litre d'air expiré. La sanction est identique en état d'ivresse manifeste ou si vous refusez de vous soumettre au test. En cas de récurrence (état d'ébriété, d'état d'ivresse manifeste ou de nouveau refus du test), la peine maxi est doublée (jusqu'à 9000 euros et 4 ans de prison).

**Priorité** : 4 points et 155 euros.

**Sans clignotant** : 3 points et 55 euros, si vous changez de direction ou si vous sortez d'une place de stationnement.

**Éclairage** : 4 points et 155 euros, si vous circulez sans éclairage de nuit ou par visibilité insuffisante.

**Distance de sécurité** : 3 points et 155 euros.

**Ligne continue** : 1 point et 155 euros, si vous la chevauchez - 3 points et 155 euros, si vous la franchissez.

**Sens interdit** : 4 points et 155 euros.

**LES DÉLITS** : 6 points, jusqu'à 35 000 euros et 5 ans de prison.

**Conduire malgré une suspension de permis ou refuser de le remettre** : jusqu'à 4 500 euros et deux ans d'emprisonnement.

**Plaques** : Jusqu'à 3 990 euros et 5 ans de prison lorsqu'elles sont fausses.

**Fuite** : Après un accident ou un refus d'obtempérer, jusqu'à 35 000 euros et 2 ans de prison.

**Blessures involontaires** : avec interruption temporaire de travail de moins de 3 mois : jusqu'à 30 000 euros et 2 ans de prison.

**ALORS PRUDENCE, sinon gare au porte-monnaie !**

## Dates à Retenir

- 5 mars : loto de l'APE
- 17 mars : spectacle 'crapauds' de l'ASPAS
- 19 mars : expo 'Mon voisin est un artiste'
- 19 mars : commémoration du cessez-le-feu en Algérie
- 25 mars : repas dansant du Club de la Vallée
- 2 avril : balade contée
- Les 8 et 9 avril : pièce de théâtre des Babelours
- 8 mai : armistice 39-45
- Du 25 au 29 mai : exposition à la salle De Boever pour la Fête de l'Estampe
- 9 et 10 juin : pièces de théâtre par l'Amicale
- 17 juin : brocante
- 24 juin : gala de l'Amicale
- 13 et 14 juillet : fête nationale
- 15 août : libération de Saint-Piat

## Dernière minute

### HOTEL A INSECTES

Les élus du conseil municipal des enfants en 2015 avaient mis en place, à l'arboretum, un hôtel à insectes, aidés par des conseillers, des employés municipaux et l'association Hommes et Territoires.



**Les enfants, fiers et heureux  
devant leur œuvre à  
l'arboretum de Saint-Piat,  
le 12 mai 2015**

«Hôtel à Insectes ». Une structure-nichoir, d'intérêt écologique, pédagogique et naturaliste.

L'hôtel à insectes est un dispositif qui facilite la survie hivernale, d'insectes et d'araignées qui sont souhaités dans des écosystèmes où la pollinisation et la biodiversité sont recherchées, à l'exemple du jardin potager, du verger de la construction haute qualité environnementale (HQE).

L'été, il sert de support de ponte à des espèces comme les abeilles maçonnes.

La vertu pédagogique n'est plus contestée et, s'ils ne servent pas toujours à attirer l'espèce souhaitée, ces abris sont rarement installés inutilement.



*C'était sans compter sur la stupidité « d'une poignée d'idiots », qui n'ont rien trouvé de mieux que de mettre le feu à cette œuvre en novembre 2016, ruinant ainsi les efforts et la joie des enfants qui n'attendaient que le plaisir de voir les petits locataires occuper leur espace.*

# Etat Civil 2016

## Naissances

BEAUFRE Soleen	31 août
FERREIRA Lisandro, Jean, Julio	10 mai
LARDEAU BAUDOUIN Leo, Matteo, Lucas	12 juillet
LEMAITRE Jade, Anne, Marie	6 mai
MORICE SCHORI Jade, Mathilde, Charlotte	28 juin
ROUSSEAU Justine, Pauline, Pascale	3 août



## Mariages



2 juillet	ABDERAHMANE Cyril, Kamel, Karim BINET Dorothee, Chantal, Marie
24 septembre	BERTEAU Bruno, Maurice, Honoré ROISIN Isabelle, Simone, Marguerite
26 novembre	GALARD François, Jean WIECZOREK Maryseult
7 mai	MIFSUD Christophe, Georges, Antoine BLAIS Jennifer, Armande, Madeleine
10 septembre	RAFFY Olivier LETHROSNE Claire, Dorie, Maryvonne

BADOUX Lucien, Georges	12 décembre	Antony
BARIBAUD Gilles, Jean, Raymond	17 décembre	Saint-Piat
BERNARDI Juliano, Christian	2 juillet	Le Coudray
DELAVALT Christelle, Sandrine	21 décembre	Le Coudray
DESSAINT André, Georges	16 octobre	Le Coudray
ENJOURBAULT Robert, Victor, Clément	2 mai	Le Courday
GARAUD Nicole, Raymonde Veuve MÉLÉARD	20 décembre	Le Coudray
GOFFRE François, Henry, Gabriel	17 février	Saint-Piat
HELIERE Fabrice, Alain	5 juillet	Saint-Piat
HOUSSU Denise, Julienne, Marthe Eponse POULAIN	19 novembre	Saint-Piat
LE GUIRINEC Jeanne, Françoise, Adrienne Veuve GUIMPIED	24 février	Rambouillet
LEVAUVRE Marcel, François	1 mai	Le Coudray
MACÉ André, Lionel, Louis	19 novembre	Chartres
SUARD Madeleine, Marthe, Marie Veuve FICHET	18 janvier	Saint-Piat

## Décès

